**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES** N° A2026_05_29

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT EN DATE DU 06/05/2026

Roger DIDIER, Président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

**Objet : Arrêté de délégation de fonction et de signature à Monsieur Gérald CHENAVIER, Douxième Vice-président**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-9 aux termes duquel le Président "est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau (...). Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées»,

**VU** l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance par fusion-extension et notamment son article 5,

**VU** la délibération du 14 avril 2026 fixant à 13 le nombre de Vice-Présidents et 4 le nombre de Conseillers délégués,

**VU** le procès-verbal de l'élection et de l'installation de **Monsieur Gérald CHENAVIER** en qualité de Douxième Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance en date du 14 avril 2026,

**CONSIDÉRANT** la nécessité, pour la bonne marche des affaires intercommunales, de procéder à une délégation de fonction du Président au bénéfice de Monsieur Gérald CHENAVIER, Douxième Vice-Président,

**CONSIDÉRANT** que cet arrêté réglementaire de délégation définit précisément les fonctions déléguées qui seront assurées sous la surveillance et la responsabilité du Président et en concertation avec les Maires de Communes membres,

### ARRÊTE

**Article 1** - **Monsieur Gérald CHENAVIER**, Douzième Vice-Président, est délégué à l'**Équilibre Social de l'Habitat, Logement, Programme Local de l'Habitat et développement numérique du territoire.** Sous ma surveillance et ma responsabilité, il assurera, en mes lieux et place, les fonctions et missions relatives à toutes les questions se rapportant à cette matière.

Il me représentera également dans les instances, réunions, commissions et organismes ayant pour objet l'équilibre social de l'habitat, le logement, le programme local de l'habitat et le développement numérique du territoire.

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

**Article 2** - Délégation permanente est ainsi donnée à l'intéressé à l'effet de signer tous documents, plans, actes, courriers, attestations, arrêtés, délibérations, conventions, ordres de service, bons de commande, factures, rapports et autorisations liés aux fonctions énoncées à l'article 1er ci-dessus.

**Article 3** - Monsieur Gérald CHENAVIER, reçoit, pour les domaines cités à l'article 1 du présent arrêté, délégation de signature des décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur inférieur ou égal à 50 000 euros HT.

**Article 4** - Le Directeur Général des Services et le Directeur Général des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :

- Madame le Préfet des Hautes-Alpes,
- Monsieur le Trésorier Principal,
- L'intéressé.

FAIT et ARRÊTÉ à GAP, le 06/05/2026

**Le Président**

**Roger DIDIER**

Transmis en Préfecture le : - 6 MAI 2026
Publié ou notifié le : - 6 MAI 2026

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

# Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

## Paramètres de la transaction :

| | |
|---|---|
| Numéro de l'acte : | **A2026_05_29** |
| Objet : | **Arrêté de délégation de fonction et de signature à M. Gérald CHENAVIER, Douxième Vice-Président** |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2026-05-06 00:00:00+02 |
| Nature de l'acte : | Actes réglementaires |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 5.4 - Delegation de fonctions |
| Identifiant unique : | 005-200067825-20260506-A2026_05_29-AR |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

## Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|---|---|---|
| **Enveloppe métier**<br>Nom métier : 005-200067825-20260506-A2026_05_29-AR-1-1_0.xml | text/xml | 919 o |
| **Document principal (Acte réglementaire)**<br>Nom original : D_4385.pdf<br>Nom métier : 99_AR-005-200067825-20260506-A2026_05_29-AR-1-1_1.pdf | application/pdf | 58.4 Ko |

## Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|---|---|---|
| Posté | 6 mai 2026 à 11h33min53s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 6 mai 2026 à 11h35min31s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 6 mai 2026 à 11h35min44s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 6 mai 2026 à 11h35min50s | Reçu par le MI le 2026-05-06 |